

Les prochaines collectes de déchets

Les produits phytosanitaires non utilisables : le jeudi 14 décembre

Qu'est ce qu'un PPNU ?

Les PPNU sont des produits non utilisables :

- soit parce que réglementairement parlant ils ont été interdits par le retrait de leur AMM (Autorisation de Mise sur le Marché)
- soit parce qu'ils ont été dé-

gradés lors de leur stockage,

- soit parce qu'ils ne sont plus identifiables (absence de l'étiquette)
- ou soit parce que vous n'en avez plus l'utilité (par exemple lors du passage à l'agriculture bio).

Où vérifier la validité de l'AMM des produits ?

Il existe le site e-phy de l'ANSES qui recense l'ensemble des produits phytosanitaires. Pour les agriculteurs abonnés à *Mes parcelles*, le logi-

ciel permet de vérifier les délais d'utilisation et les dates de retraits de produits. Il est indispensable chaque année de vérifier les produits phytosanitaires en stock.

Comment participer à la collecte ?

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs et viticulteurs en activités ou retraités, entreprises d'espaces verts, administrations et communes).

La collecte se déroule sur une journée, sur l'un des 5 sites, durant laquelle vous pouvez amener vos PPNU quel que soit votre fournisseur de produits phytopharmaceutiques.

L'élimination des PPNU a un coût et tous les produits ne pourront être repris gratuitement.

Les conditions de re-



Collecte de PPNU - (Photo Chambre d'Agriculture du Gers)

prises sont fonction du type de PPNU que vous dé-

tenez (voir tableau ci-dessous).

Exemple de produits herbicides retirés

Produit commercial	Date limite d'utilisation
AAT GLY 360	30/04/2017
AMINUGEC 600	31/12/2016
AMZER	31/12/2016
ARIANE	30/11/2016
AURORA	30/04/2017
AXIAL	31/12/2016
BAGHERA	30/11/2016
BROMOTRIL 225	31/12/2016
BRONCO	31/12/2016
CADELI	31/12/2016
CENTURION 2000	30/11/2016
CHRONO	31/10/2016
DEFI JARDIN	31/12/2016
EPERVIER	30/11/2016
ILLOXAN CE	30/11/2016
PRINTAZOL N	30/11/2016
ROUNDUP EUROSTART	28/02/2017
TRAXOS	31/12/2016
ZEUS	30/11/2016

(source :CRA Ile de France)

Nature et catégorie de produit	Forfait	Coûts d'élimination
avec pictogramme AIVALOR	5 €/apport	GRATUIT (jusqu'à 100 kg par apport, participation de 3 €/kg dès le 101 ^{ème} kg)
sans pictogramme AIVALOR (non obligatoirement repris, consulter votre distributeur)		Participation de 3 €/kg dès le 1 ^{er} kg

Cinq sites :

- **Gersycoop** «Au Levant de la Puzaque» à **Fleurance**
- **Val de Gascogne** Route d'Agen à **Auch**
- **Gersycoop** Route nationale 639 à **Berdoues**
- **Vivadour** Rue de la Menoue à **Riscle**
- **Vitivista** Rue des Arts à **Gondrin**

Rappel réglementaire : soyez vigilants !

Les PPNU doivent être identifiés et séparés des autres produits dans le local phytosanitaire.

La présence de PPNU sans distinction particulière peut entraîner une pénalité sur vos aides compensatoires PAC de 1%.



PPNU
Produits pharmaceutiques non utilisables
à détruire
Plus d'informations sur www.aidivalor.fr

A coller sur le produit à éliminer

Pour toutes informations complémentaires, contactez la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques au 05.62.61.77.13.

